



Objet : Croisière Blanche 2008

Nous vous informons que la section des Hautes Alpes de SUD RURAL, syndicat de l'union Solidaires au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, s'associe à cette démarche et devient co-signataire. Les valeurs portées par notre syndicat nous conduisent tout naturellement à participer à ce mouvement associatif et syndical visant à l'arrêt de cette manifestation.

Nous pensons comme vous que la dérogation donnée à cette manifestation dite de « loisirs motorisés » est complètement injustifiée. Les dégâts occasionnés par la croisière blanche sont incontestables et constatés annuellement par les agents en charge de ce dossier au sein de la DDAF des Hautes-Alpes. De plus, cette épreuve constitue un encouragement à des pratiques motorisées en infraction avec la loi tout le long de l'année comme on peut le constater cet hiver sur de nombreux sentiers enneigés. Quant à l'argument économique, il est particulièrement choquant de savoir que l'on est prêt à sacrifier l'environnement au profit de retombées financières immédiates sans d'ailleurs se poser la question de savoir si sur le long terme, cette manifestation ne nuit pas à l'image d'une vallée et à son activité économique « durable » : exploitation forestière, tourisme « vert », randonnées, ski de fond....

Le document rédigé par le SNE-FSU reprend de façon très claire tous les arguments recevables à l'encontre de cette manifestation et notre syndicat à l'instar du SNUPFEN y souscrit sans réserve.

Gap, le 10 janvier 2008

Pour SUD RURAL 05, le secrétaire départemental Pascal MERY
DDAF 05